

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉCISIONS**

Année 2022

Décision du 12 août 2022

08.2022-25	<p>SERVICE CYCLE DE L'EAU MAPA ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE Réalisation de levés topographiques programme de travaux cycle de l'eau 2022/2023</p>
-------------------	---

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L.2123-1 et R.2123-1-1°, L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6 à 2162-14 du Code de la commande publique.

VU la délibération n°22.02.2022-17 du Conseil communautaire en date du 22 février 2022 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

VU le rapport d'analyse des offres,

Considérant le besoin de recourir à un Accord-Cadre à Bons de Commande sous la forme d'une procédure adaptée pour assurer l'exécution de prestations de levés topographiques nécessaires aux projets de construction, de renouvellement ou de réhabilitation de conduites, d'ouvrages et bâtiments relevant de la compétence Cycle de l'Eau de Clisson Sèvre et Maine Agglo (AggloH) (canalisations, postes de refoulement, ouvrages hydrauliques, réservoirs, bâtiments divers...), à effectuer sur l'ensemble du territoire communautaire.

Considérant la mise en concurrence organisée par Clisson Sèvre et Maine Agglo via la parution d'un avis d'appel à concurrence dans Ouest France 44 et sur la Centrale de smarches le 15 juin 2022 ainsi qu'une publication sur le site de Clisson Sèvre Maine Agglo,

Considérant que la société GEOSAT – 1 rue Jules Verne – 44700 ORVAULT, dispose des compétences et garanties requises pour assurer les prestations demandées, en sus de proposer une offre économiquement avantageuse,

Considérant les crédits inscrits au Budget Principal – Cycle de l'eau,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1: de conclure un contrat pour assurer l'exécution de prestations de levés topographiques nécessaires au projet de construction, de renouvellement ou de réhabilitation de conduites, d'ouvrages et de bâtiments relevant de la compétence Cycle de l'Eau de Clisson Sèvre et Maine Agglo (AggloH) (canalisations, postes de refoulement, ouvrages hydrauliques, réservoirs, bâtiments divers...), à effectuer sur l'ensemble du territoire communautaire, avec la société GEOSAT – 1 rue Jules Verne – 44700 ORVAULT, pour un montant sans minima annuel et avec un maxima annuel de 89 000 € HT valable pour la durée du marché et qui s'exécutera au moyen de bons de commande.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

AR-Préfecture de Nantes

044-200067635-20220812-1-AU

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12-08-2022

Publication le : 12-08-2022


Pour le Président,
Par déléation,
La vice-Présidente
Nelly SORIN

Publication sur le site
internet le 12/08/2022